

Rothesay—Réparation du quai (à voter de nouveau)	10,000 00
Shédiac—Reconstruction du quai \$	28,000 00
Shippigan Gully—Réparation du brise-lames	40,000 00
St. Andrews—Dragage (à voter de nouveau, \$8,500)	10,200 00
Tracadie—Amélioration du port (à voter de nouveau, \$13,000)	32,000 00
Upper Jemseg—Réparation du quai	4,000 00
Welchpool—Amélioration du quai	25,000 00
Wilson's Beach—Prolongement du quai-brise-lames (à voter de nouveau, \$50,000)	60,000 00
Woodward's Cove—Dragage	15,000 00

La Chambre se forme de nouveau en comité des Voies et Moyens.

(*En comité*)

La résolution suivante est adoptée:—

Résolu,—Que pour faire face aux Subsidés votés à Sa Majesté pour défrayer certaines dépenses du Service public au compte de l'exercice financier se terminant le 31 mars 1940, les sommes de \$179,602,391.32, et \$81,559,131.99 et \$9,559,604.89, respectivement, soient octroyées à même le Fonds du Revenu consolidé du Canada.

Résolution à rapporter.

Du consentement de la Chambre, ladite résolution est rapportée, lue la seconde fois et adoptée.

Du consentement de la Chambre, M. Lapointe (Québec-est) présente alors un bill No 146, Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1940, lequel est lu la première fois.

Du consentement de la Chambre, ledit bill est lu la deuxième fois, et après l'avoir étudié quelque temps en comité plénier, le comité obtient l'autorisation d'en reprendre la considération à la prochaine séance de la Chambre.

Un message est reçu du Sénat pour informer la Chambre que Leurs Honneurs ont passé le bill suivant sans amendement:

Bill No 85, Loi autorisant la prestation de fonds pour couvrir certaines dépenses de capital effectuées et les dettes de capital contractées par le réseau des chemins de fer Nationaux du Canada, pendant l'année civile 1939, et autorisant la garantie par Sa Majesté de certaines valeurs à émettre par les chemins de fer Nationaux du Canada.

La Chambre s'ajourne alors à 6 heures 10 p.m., jusqu'à demain, à onze heures de l'avant-midi.

PIERRE F. CASGRAIN,

Orateur.